

Nantes, le 12 octobre 2009

Cabinet du président
Direction de la citoyenneté
et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Virginie Brindeau
02 40 99 11 18

dossier de presse

Musée départemental Dobrée à Nantes : le Conseil général répond aux questions des riverains sur cet ambitieux projet de rénovation



Nouveau concept, nouveau projet scientifique et culturel, réhabilitation des bâtiments anciens, reconstruction de locaux, extension... Fin 2014, c'est un **musée départemental Dobrée entièrement rénové** qui viendra enrichir l'offre muséale nantaise, à l'initiative du Conseil général de Loire-Atlantique, son propriétaire, qui prévoit un budget de 35 M€ pour l'opération. **Objectifs : mettre en valeur le domaine et les collections** de Dobrée, en proposant un outil scientifique qui soit à la hauteur des attentes des chercheurs et des visiteurs ; **faire rayonner le musée** au plan local et national ; créer **un site accessible à tous**.

Depuis la présentation du programme architectural et paysager en juin dernier, des interrogations se sont exprimées, portant notamment sur une construction possible au nord du site. Attentif au bon déroulement de cette opération, le Conseil général organise aujourd'hui une réunion d'information à l'attention des riverains et personnes attachés au devenir de ce patrimoine nantais.



Yanick Lebeaupin, vice-présidente du Conseil général, déléguée à la culture et au patrimoine, fait le point sur ce dossier.

Sommaire :

Rénovation du musée départemental Dobrée, un projet à la hauteur des collections et potentialités du site	p.2
Le Conseil général répond aux interrogations des riverains	p.4

Un patrimoine de caractère

Le palais Dobrée et la maison du jardinier, du XIXe siècle (4 208 m2)

Le manoir de La Touche, du XVe siècle (957 m2)

Un parc de plus d'un hectare, dont un jardin médiéval



Le futur musée prévoit d'accueillir 70 000 à 80 000 visiteurs, le double de sa fréquentation actuelle !

Les nouvelles technologies seront aussi au cœur du projet scientifique par l'intégration d'un système d'information multimédia (SIM), pour améliorer l'accessibilité de tous aux collections, la gestion interne des collections et la mise en ligne des ressources du musée.

Les bâtiments respecteront la réglementation en vigueur en matière de performance énergétique et donc la norme « basse consommation » pour les parties neuves.

La rénovation du musée départemental Dobrée, un projet à la hauteur des collections et potentialités du site

Le musée compte près de 140 000 œuvres ou ensembles (archéologie régionale, méditerranéenne ou américaine, arts décoratifs et graphiques, numismatique, etc.). Au-delà de la **richesse de ses collections**, son parc, son manoir épiscopal, son palais néo-roman, et disposent d'un **réel potentiel patrimonial**. Dobrée, dont la partie la plus ancienne date du XV^e siècle, **n'a pas connu de rénovation lourde depuis la construction du bâtiment Voltaire** en 1973. Bâtiments vieillissant, conditions d'accueil des visiteurs, de conservation des collections et de travail du personnel non adaptées aux normes actuelles... **Le Conseil général**, qui considère que le patrimoine participe activement au développement et à l'animation du territoire, **a engagé un ambitieux programme de rénovation du musée** (coût : 35 M€) :

- l'élaboration du projet culturel et scientifique
- une opération architecturale (réhabilitations, constructions), environnementale, muséographique, et multimédia

Les objectifs et enjeux du projet de rénovation du musée

- Créer un **outil scientifique et culturel, accessible à tous les publics et un musée adapté aux attentes technologiques actuelles**
- Accroître les **activités et le rayonnement tant au niveau local** que sur la scène nationale et au-delà
- Créer des transitions entre le musée et son espace urbain immédiat dans le cadre d'un aménagement cohérent avec le quartier
- Valoriser **l'originalité du territoire** à travers **des points forts** –l'archéologie et l'histoire régionales, des origines au rattachement de la Bretagne à la France (XVI^e siècle), la suite de l'histoire étant visible au château des Ducs de Bretagne et au musée d'histoire à Nantes
- Renforcer sa mission première, **la conservation de collections publiques, pour les enrichir, les étudier, les faire parler**
- Donner au musée **une nouvelle lisibilité et une cohérence tout en valorisant ce patrimoine architectural de caractère, structurant et emblématique du quartier**

La requalification du « domaine Dobrée »

Le programme prévoit la réhabilitation du palais et du manoir, la construction de **nouveaux bâtiments** et le réaménagement **du parc**. **En 2014, le musée s'organisera en 3 espaces :**

- **Un pôle « conservation - recherche » (3 000 m² de surface utile selon le programme)**

Intégré dans **un bâtiment neuf** remplaçant celui de la rue Voltaire et respectant le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU), il accueillera les collections des réserves, la muséothèque, le centre de documentation et de recherche ouvert à tous et des espaces de logistique.

- **Un pôle « expositions - médiation » (4 600 m² de surface utile selon le programme)**

Il sera composé du palais et du manoir (expositions permanente et **temporaires**), ainsi que d'une **extension neuve** en relation avec le palais (espaces d'accueil, ateliers pédagogiques et d'innovation, auditorium de 200 places, et bureaux administratifs). Initialement positionnée au nord du palais, **cette localisation de l'extension a, en définitive, été laissée à la libre**



appréciation des équipes d'architectes. Il sera proposé à l'assemblée départementale, le 19 octobre prochain, d'entériner cette disposition.

La tour ouest du palais sera à nouveau accessible au public.

- **Le jardin sera réaménagé** comme un **point fort d'attractivité.** Sa conception s'appuiera sur l'histoire du site du musée (demeure épiscopale, architecture «britannique» du palais, goût de T. Dobrée pour la botanique et l'histoire des jardins).



Le financement de l'opération

Le Département a voté un **budget prévisionnel de 35 M €**

Les financements externes : des discussions sont en cours sur les montants de subventions susceptibles d'être allouées par l'Europe (Feder), l'État (ministère de la Culture), la Région Pays de la Loire et la Ville de Nantes et/ou Nantes Métropole.

Le Conseil général répond aux interrogations des riverains

Depuis le vote du programme par le Conseil général en décembre, différentes questions se sont manifestées. Le Conseil général a décidé d'organiser une nouvelle réunion d'information au cours de laquelle **Yanick Lebeaupin**, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine, **présentera l'ensemble de cette opération (bâtiment, jardin, calendrier, procédures réglementaires...)**.

Les opérations portant sur les bâtiments

Quelles sont les constructions neuves et les surfaces envisagées au niveau du programme ?

- **La reconstruction du bâtiment Voltaire**

D'une surface utile de 2 979 m² sur une emprise en adéquation avec le nouveau Plan local d'urbanisme, **cette opération de démolition- reconstruction** sur site a été motivée par plusieurs **raisons financières et matérielles** (entretien ultérieur lourd, adaptations complexes pour une mise aux normes de l'accessibilité et à celles de l'économie d'énergie...). Le nouveau bâtiment accueillera les **collections et le centre de documentation et de recherche**.

- **Des surfaces complémentaires (1 561 m² sur plusieurs niveaux) par une extension en relation avec le palais Dobrée**

Cette extension est nécessaire à la création du futur pôle médiation, à l'installation des expositions permanente et temporaires. Elle permettra d'organiser des modes de circulation adaptés au nouveau fonctionnement du musée et réalisés dans le respect des **façades, volumes et décor interne du palais. Le Conseil général laissera aux candidats une plus grande marge d'appréciation sur la localisation de cette extension.**

Cette conception bipolaire répond à des normes de qualité de musée moderne, qui permet une répartition dans l'espace des différentes activités.

Seul le projet retenu permettra de connaître les emprises réelles au sol et les élévations de ces nouveaux espaces. La surface actuelle utile des bâtiments est de 6 400 m² utiles, le programme prévoit un musée rénové de 7 500 m² de surface utile, soit une augmentation prévisible de 1 100 m². Actuellement la parcelle mesure 10 350 m², dont 8 080 m² non construits.

Quels travaux pour le palais Dobrée et le manoir de La Touche ?

Ils seront conservés, rénovés et rendus **accessibles à tous les publics y compris les personnes à mobilité réduite** (escaliers, ascenseurs, sanitaires). Le Département prévoit la **restructuration de l'intérieur du palais Dobrée** en conservant l'esprit des lieux, notamment le **grand escalier. La Tour Ouest sera rouverte au public.**

Ces édifices anciens sont-ils protégés au titre des monuments historiques ?

Non, mais ils sont inscrits au patrimoine nantais remarquable et chacun sait qu'ils constituent des monuments forts dans un quartier au patrimoine monumental très riche.

Le Conseil général a sollicité l'Architecte des bâtiments de France (ABF) qui donne son avis à diverse étapes du projet. Membre du Conseil scientifique et technique du musée, l'ABF examinera les 5 projets dans le cadre d'une Commission technique préalable au jury du concours de maîtrise d'œuvre, puis lors de l'examen du permis de construire.

Ce projet architectural est-il cohérent avec le testament de T. Dobrée ?

T. Dobrée a confié « l'esprit de sa fondation » au Département de Loire-Atlantique et à la Commission administrative (CA) du musée, qui sont contraints de tenir compte des nouveaux besoins des visiteurs et usagers du musée.

Le réaménagement des espaces verts

Qu'est il prévu pour le jardin ?

D'une superficie de 8 080 m², il doit retrouver la **cohérence paysagère et historique qu'il a perdue au fil du temps**. Il doit aussi s'inscrire dans le prolongement naturel de la visite du musée et offrir à tous **des espaces de détente et d'animation**. Seul le projet retenu permettra de connaître l'emprise réelle du futur jardin. Le Conseil général souhaite **son accessibilité à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la préservation maximale des espaces verts**.

Pour cette raison, le Conseil général a demandé aux architectes de **réhabiliter et mettre en valeur ce patrimoine**, notamment par le **réaménagement paysager et fonctionnel du jardin**. Les 5 équipes travaillant sur le projet sont pluridisciplinaires et **comprennent notamment un paysagiste**.

Le jardin médiéval sera-t-il maintenu ?

Il sera repensé avec le paysagiste retenu dont la mission sera **de créer un jardin qui raconte une histoire, celle du site, et dans une interprétation encore plus originale**. Le souhait de pérenniser le partenariat avec le lycée horticole du Grand-Blottereau sera pris en considération.

Etre informé sur l'évolution du projet

Attentif aux besoins d'informations de la population, le Département prévoit de **communiquer largement sur l'évolution du projet**, en respectant la confidentialité du concours, par divers moyens :

- un **espace Internet spécifique** au chantier du musée, qui sera accessible aux internautes dès le 12 octobre 2009
- une **lettre électronique** d'information diffusée à partir de janvier 2010
- des **réunions publiques d'information** des riverains aux principales étapes du projet.

Les projets des 5 équipes seront-ils accessibles ?

Il s'agit d'un concours à l'échelle internationale, pour lequel le code des marchés publics impose le strict anonymat et la stricte confidentialité. Les projets ne seront donc pas accessibles avant notification du choix du Département, **début 2010**. Le cadre de la

*Les espaces boisés classés
4 groupes d'arbres protégés
situés : rue Rosière d'Artois ;
rue Montesquieu ; rues
Voltaire et Durand-Gasselín*



règlementation européenne prévoit que le lauréat est désigné par un jury de 15 personnes, **présidé par Patrick Mareschal**, président du Conseil général, avec des élus des collectivités partenaires, un représentant de l'État, des **architectes** et des **personnes qualifiées**.

Quels sont les critères de choix du projet ?

La **qualité du parti architectural**, des **réponses muséographiques** et de **l'insertion dans le site patrimonial** ; la qualité des **choix techniques d'exploitation et de maintenance** des bâtiments notamment au plan des **performances énergétiques** ; le respect de **l'enveloppe financière prévisionnelle** ; la qualité de la **réponse apportée au programme**.

Le calendrier du projet

2006 / 2007 : adoption du projet par l'assemblée départementale ; étude de pré-programmation **pour définir un concept muséographique et un parti d'aménagement sur le site** ; **étude complémentaire pour définir les conditions de conservation des œuvres** (surfaces, équipements, conditions climatiques, environnementales et de sécurité...).

2007 / 2008 : préparation de la refonte du projet scientifique et culturel

Fin 2008 - 2009 : définition du marché programmation technique détaillée des volets architectural, paysager, environnemental, muséographique et multimédia par le groupement Aubry-Guiguet ; choix des **5 équipes pluridisciplinaires**, de renommée internationale après un concours de maîtrise d'œuvre à **l'échelle internationale**. **Elles ont rendu leur projet fin septembre 2009.**

Début 2010 : signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe retenue

Fin 2011 - 2014 : réalisation de l'ensemble des travaux

Fin 2014 : livraison des locaux du **nouveau musée Dobrée**

Pendant les travaux : les dates de fermeture seront échelonnées et prévisionnelles au regard des contraintes de mise en œuvre de l'opération.

Les horaires et dates d'ouverture du jardin seront fixés selon les nécessités de mise en sécurité du site pour les publics, à compter, de fin 2011, date prévisionnelle du début du chantier jusqu'au début 2012.

5 équipes, parmi les 131 candidatures, ont été retenues en mars dernier et se sont mises au travail : Dominique Perrault (Paris) ; Philippe-Charles Dubois & Associés (Paris), Kengo Kuma et Philippe Prost (Tokyo & Paris) ; LIN, Finn Geipel & Giulia Andi (Berlin) ; Jean-Marie Ibos & Myrto Vitart (Paris) et Laurent Lagadec (Rennes).